

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

Objet : RD - Cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie
Modification de la délibération n° 276-17 C du 13 juillet 2017

- date de convocation le 01 septembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Yves Rivollet
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
François Blanc

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Frédéric Bret à Marc Chauvin - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Alexandra Turnar - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Mustapha Hamadi - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Pierre Hemar à Philippe Gamen - de Muriel Jeandet à Michel Dantin - de Delphine Julien à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Florence Vallin-Balas - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Jean-Pierre Ruffier à Catherine Chappuis - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Daniel Rochaix - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

délibération **n° 288-17 C**

objet **RD - Cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie**
Modification de la délibération n° 276-17 C du 13 juillet 2017

Xavier Dullin, président, rappelle que par délibération n° 276-17 C du 13 juillet 2017, le Conseil communautaire a approuvé la cession de parcelles de foncier sur le site des Fontanettes, au sein du PAE de Bissy-Erier sur la commune de Chambéry, au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie.

Cette cession porte sur les parcelles cadastrées section AH n° 98-99-100-101-103-106-107-109-111-114-115-118-122-123-126-127-130-135-136-138-139-141-142-143-145-147 à Chambéry.

Le montant total de la cession s'élève à 2 170 030 € HT.

Suite à une erreur de transcription, il convient de noter que la superficie totale du foncier cédé par Chambéry métropole - Cœur des Bauges au syndicat mixte représente 20 891 m² (et non pas 20 913 m² comme mentionné par erreur dans la délibération n° 276-17 C).

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 portant création de Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'Etat,

Vu l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 276-17 C du 13 juillet 2017 approuvant la cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession des parcelles cadastrées section AH n° 98-99-100-101-103-106-107-109-111-114-115-118-122-123-126-127-130-135-136-138-139-141-142-143-145-147 à Chambéry représentant une superficie totale de 20 891 m²,

Article 2 : précise que les autres mentions de la délibération n° 276-17 C demeurent inchangées.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 288-17 C

Objet de l'acte : RD - Cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie
Modification de la délibération n° 276-17 C du 13 juillet 2017

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières
(sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)

Date de l'acte : 07 septembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170907-lmc1H20010H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20010H1

Date de transmission en Préfecture : 12 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 12 septembre 2017